

de spécialisation et de ségrégation dans la proximité. Leur structure spatiale est à l'image de leur structure sociale : contrastée dans l'interdépendance, ou plutôt l'interconnaissance.

Les quartiers et les tissus, identifiables à partir des formes, des fonctions, de la densité et des statuts d'occupation, s'organisent selon des rapports centre/périphérie. Si le modèle est opératoire, il prend néanmoins des formes variées. Ainsi les conditions économiques et politiques de l'émergence des cités apparaissent dans le paysage au même titre que le site et l'ancienneté de l'intervention administrative en matière d'urbanisme et d'équipement.

Références bibliographiques : les références concernant les ouvrages ou articles cités dans le texte ont été regroupées dans la bibliographie générale qui figure à la fin du chapitre III.

Choix sociaux et matériels de résidence : vers un renversement des disparités entre anciens citadins et nouveaux migrants à Maradi ?

Pierre Janin*

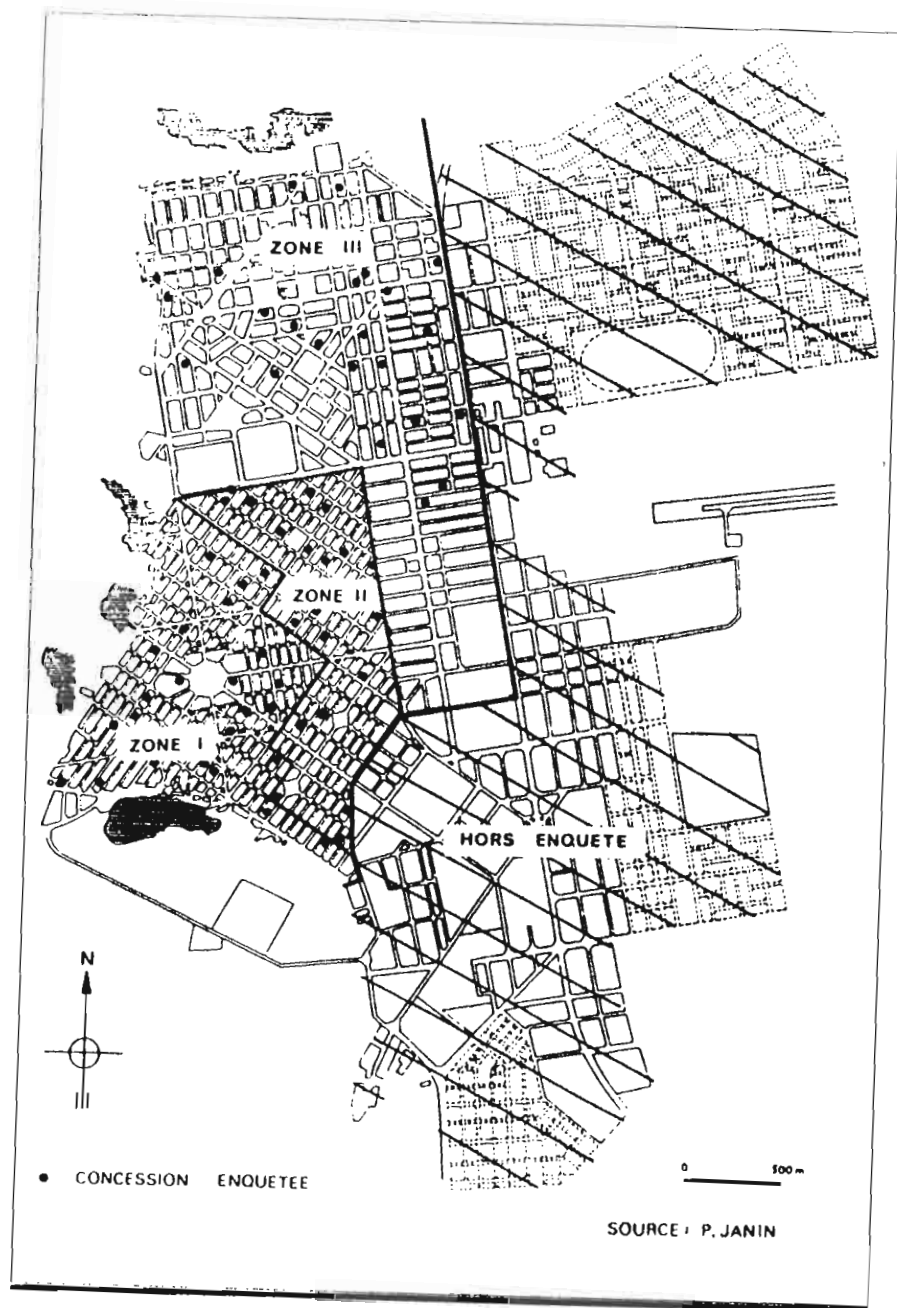
Résumé : Maradi, la seconde ville du Niger en importance, juxtapose des quartiers où s'observent des disparités socio-résidentielles entre natifs et migrants. Les migrations de proximité prédominent et l'insertion urbaine est facilitée par les liens familiaux. La grande mobilité résidentielle intra-urbaine résulte du difficile accès à la propriété et de l'insatisfaction du maradien pour son logement.

Le mode d'accès au logement (propriétaire, locataire, hébergé gratuitement) recouvre des situations très contrastées (type de construction, espace disponible), mais d'une façon générale, sous la diversité, il existe en réalité une unité d'ensemble de l'habitat traditionnel et de l'espace de la concession qui illustre bien une même conception de la vie.

Longtemps petite capitale de l'Etat de Katsina, après avoir servi de point d'appui à la reconquête des terres haoussa occupées par l'envahisseur peul (1815), Maradi (2 sur la carte générale en début d'ouvrage) ne doit son essor tardif qu'à des promotions administratives successives et à la mise en place de l'économie de traite (coton, arachide).

Transplantés en 1945 sur le plateau dominant le Goulbi à la suite d'une inondation, les vieux quartiers (Zone I), centrés autour du palais du Sarki et de la mosquée, ont gardé la spécificité ethnique du noyau originel (Fig. 1). Protégées des regards extérieurs par des murs d'enceinte aveugles bordés d'arbres d'ombrage, leurs concessions irrégulières et surdensifiées en banco, au confort souvent précaire, abritent les grandes unités familiales descendantes des lignages haoussa qui ont fondé la ville. Autour de la vieille ville, les apports démographiques régionaux, opérés par étapes successives après 1950, ont surtout contribué à façonner, en l'espace de trois décennies, de grandes auroles homogènes. L'importance des activités artisanales et commerciales dans les anciens quartiers résidentiels européens (zone II), jointe à une tradition marquée d'accueil des migrants explique la prédominance de l'habitat locatif amélioré et l'hétérogénéité des conditions de vie. Au delà, se situe le front de

* Projet OCISCA
(Observatoires du
Changement et de
l'Innovation Sociale au
Cameroun), ORSTOM BP
1857 YAOUNDE
(République du Cameroun)



CHOIX SOCIAUX ET MATÉRIELS DE RÉSIDENCE : VERS UN RENVERSEMENT DES DISPARITÉS...

développement urbain « sous surveillance » municipale (Zone III). L'imparfaite maîtrise de la croissance, par suite du renchérissement des titres fonciers ou de l'insuffisante viabilisation des parcelles à lotir, explique l'aspect inachevé du paysage urbain : villas locatives en dur et magasins côtoient des îlots d'habitat précaire (*karakara*) où se tassent quelques paillotes en seko, habitées par des immigrants récents ou des réfugiés. Ce sont donc des espaces en pleine mutation, où densités, bâti, équipement évoluent progressivement au gré des initiatives municipales et des stratégies individuelles des nouveaux citadins.

Cette diversité socio-spatiale des quartiers d'habitation en fait un laboratoire privilégié d'étude des disparités socio-résidentielles entre natifs et migrants¹.

Dans les faits, l'analyse projetée en 1986 est vite apparue périlleuse, compte tenu du poids des déterminants sociaux qui favorisent l'insertion urbaine des migrants proches et contribuent à faire de cette ville un milieu haoussa homogène. Contre toute idée reçue, malgré les déboires trompeurs de la mobilité intra-urbaine, révélatrice d'une certaine précarité, les immigrants locataires ou hébergés ont parfois un cadre de vie meilleur que celui des Maradiens de souche propriétaires.

I. « L'immuable et le changeant » ou les manières de voir et façons d'agir de la famille haoussa

Une analyse de l'espace résidentiel quotidien des Maradiens ne saurait être pensée en simples termes d'habitat : elle doit nécessairement faire référence à la gestion des rapports sociaux et plus largement à la mentalité traditionnelle haoussa. Et ce d'autant plus que les apports démographiques ont pour origine le milieu rural environnant et que la présence de parents facilite l'insertion urbaine des migrants.

1. Migrations « obligées ou institutionnalisées » : étapes et processus de la « maradisation »

La vitalité démographique de Maradi depuis 1959 n'a, en soi, rien de très original : elle est la conjonction d'un excédent naturel et d'un apport migratoire régional important. Longtemps

Figure 1 : Zones d'étude et concessions enquêtées

1. Enquêtes du programme pluridisciplinaire « Croissance Urbaine et Santé à Maradi » regroupant des chercheurs du CNRS, de l'ORSTOM et de l'Université de Bordeaux II en 1984 : enquête personnelle auprès de 100 ménages représentant 70 unités résidentielles (concessions) à l'automne 1986.

motivées par le potentiel économique de Maradi qui rendait la ville attractive, entretenues par les relations de proximité avec la famille, les migrations actuelles doivent, à présent, certainement plus aux crises climatiques récurrentes du milieu rural soudano-sahélien déjà fragilisé par la surexploitation agro-pastorale. Ainsi, l'afflux des réfugiés de la sécheresse (1971-1975 et 1983-1984) est venu se surimposer à l'exode rural traditionnel et perturber quelque peu « le paysage migratoire » (Herry, 1990, p. 27).

1.1. Le poids de l'immigration régionale haoussa

Avec quelque 120 000 habitants au dernier recensement de 1988, Maradi est devenue la deuxième ville du Niger et fait figure de véritable pôle d'urbanisation dans un département qui dépasse de peu le million de ruraux. Avec un excédent migratoire annuel estimé à 2 500 personnes en 1984, sa vocation d'accueil paraît bien marquée (pour un excédent naturel évalué à 4 300 personnes).

En réalité, son aire d'attraction est très limitée : la moitié des flux migratoires ayant lieu dans les limites de l'aire culturelle haoussa proche lui permettent de garder une forte identité régionale. Locale devrait on même dire, puisque les arrondissements proches de Guidam Roumji, Madaroumfa, situés sur les grands axes routiers (Yaoundé-Nigéria-Zinder), fournissent près de 30 % du total des immigrants. La monospécificité du bassin migratoire de Maradi, jointe à des réseaux de parentèle denses, est telle que le problème de l'insertion des migrants (34,8 % de la population) ne s'y pose pas dans les mêmes termes que dans une capitale.

Tableau 1 : Lieu de naissance des personnes enquêtées (%)

Source : C. Herry (1990)
* enquête sur 5000 personnes (1984)
** enquête migration sur 300 personnes (1985)

Lieu de naissance	Total*	Migrants**
Maradi	65,2	1,6
Arrondissements proches	11,5	36,4
Arrondissements éloignés	5,9	18,2
Tahoua - Zinder	11,5	25,2
Dosso - Niamey	3,5	13,2
Diffa - Agadez		
Etranger	2,4	5,4
Total	100,0	100,0

1.2. La fixité des types migratoires de proximité

Des quelque 2 100 réfugiés, comptabilisés en avril 1984, au moment de la sécheresse, par les services municipaux dans les onze campements provisoires (*karakara*), beaucoup ont progressivement regagné leurs villages et leurs terrains de parcours, comme leurs aînés estimés à 38 000 en 1973-1974². Certains sont cependant restés : c'est surtout vrai pour ceux originaires des zones les plus septentrionales du département ou de Zinder et de Tahoua durement touchées par deux sécheresses rapprochées. En revanche, les adultes migrants issus des zones proches, appartenant à des courants bien définis et stables dans le temps, sont souvent arrivés à Maradi avant 1974 avec l'intention de s'y établir, en réponse à des stratégies personnelles (recherche de travail) ou collective (mariage) de promotion. Ils constituent sans doute l'exemple le plus probant de la stabilité géographique et temporelle des flux migratoires (Herry, 1990)³.

On est souvent en présence de migrants saisonniers hésitant sur le choix de leur mode de vie. Rares sont donc les arrivées qui répondent à des choix délibérés, mûrement réfléchis par le migrant. Les contraintes extérieures, ou les étapes de la vie ont bien plus souvent amené le migrant à Maradi, qu'il s'agisse de la recherche d'un travail (22,3 %), de la sécheresse (12,4 %), d'études ou d'apprentissage (11,3 %) ou encore d'une affectation (12,4 %) ou enfin d'événements familiaux (25,0 %). Hormis ces dernières qui peuvent être définitives, la plupart de ces migrations sont rythmées par le calendrier scolaire (affectation de fonctionnaires, début des classes) ou agricole. Ainsi, Maradi semble bien être le carrefour d'un système de migrations pendulaires annuelles, plus fortes en arrivées qu'en départs. Si la période de soudure (janvier-avril) pousse en ville les ruraux les plus démunis, l'hivernage (juin-octobre) est l'occasion pour plus d'un néo-citadin sur trois de retourner à son village d'origine, travailler sur ses parcelles (45 % en possèdent au moins une) ou s'occuper de son bétail.

1.3. Les mécanismes et lieux de l'insertion urbaine

La prédominance des migrations de proximité ne doit pas laisser supposer que la distance kilométrique est la principale variable d'influence de la migration haoussa. La propension des migrants à émigrer et à s'installer durablement est en réalité

2. Ils n'étaient plus que 1960 en août 1985.

3. Malgré une accélération évidente des flux migratoires, les périodes d'arrivée des immigrants restent étalées dans le temps : 27 % des chefs de ménage sont arrivés durant les années de prospérité économique liée à la traite arachidière (1945-1970). 18 % entre 1970 et 1975 en raison de la succession de mauvaises années agricoles de 1969 à 1973 et de la sécheresse. 27 % se sont installés entre 1976 et 1981, au moment où la ville connaissait un essor industriel et une intensification des relations commerciales avec le Nigéria, 26 % enfin de 1982 à 1984, liés à la désorganisation du monde rural (mauvaises récoltes en 1982-1983 dans le département de Zinder, baisse des prix agricoles et sécheresse en 1984).



Photo 1 : Un karakara bororo installé récemment (habitat précaire, équipement inexistant) en bordure de la route nationale (quartier de Sabon Gari). Photo P. Janin.

Photo 2 : Une rue dans un quartier de la fin de l'époque coloniale : voirie large, habitat plus léché. Photo P. Janin.



CHOIX SOCIAUX ET MATÉRIELS DE RÉSIDENCE : VERS UN RENVERSEMENT DES DISPARIÉTÉS...

d'autant plus forte qu'ils trouvent en ville un noyau de parenté. C. Herry nous rappelle qu'« il ne faut pas en déduire l'existence de migrations antérieures systématiques au sein de la famille » pour autant car cette parentèle est souvent née à Maradi. Il convient donc plutôt de parler de distance sociale entre zones de départ et zones d'accueil, en rapport avec la structure de la famille. Sans autre ressource que leur force de travail (moins de 2/10 possèdent un réel capital) ou un espoir d'emploi, l'insertion des nouveaux migrants serait, en effet, problématique sans l'aide matérielle de la famille-providence africaine qui se manifeste principalement par l'hébergement ou des dons de nourriture (*d'egiya*)⁴, très rarement par des aides en argent (18 %) ou un emploi. L'intégration progressive des migrants temporaires, souhaitée par 70 % d'entre eux, passe nécessairement par une installation définitive, qui signifie aussi bien l'accession à la propriété et à un travail plus rémunérateur que le mariage.

Sans que l'on puisse aller jusqu'à parler de ségrégation sociale, la répartition ethnique des migrants obéit à des règles précises auxquelles viennent se surimposer le caractère précis d'accueil ou de départ de chaque quartier.

La dominante maradienne et haoussa rend la vieille ville « imperméable à toute pénétration étrangère » (Herry, 1990, p. 8) et les familles non maradiennes restent marginales (12 %). Cette partie de la ville a néanmoins le particularisme d'abriter un nombre conséquent de familles non-Haoussas — Béri-béri à Dan Goulbi, Maradawa, ou Bagalam, Peuls à Assao et Limantchi — appartenant à des lignages déjà présents dans l'ancien *birni* précolonial du Goulbi. Les nouveaux arrivants trouvent difficilement place dans ces quartiers (Fig. 2) où les rares transactions foncières atteignent des prix élevés et la densité des cours collectives rend aléatoire une installation dans un case locative ou d'accueil, souvent réservée à la parentèle de passage, venue des arrondissements voisins. Ils se concentrent majoritairement dans quartiers de Mokolo et de Dan Goulbi.

En revanche, au fur et à mesure que l'on gagne les quartiers récents, la part d'allochtones (migrants récents non haoussa) augmente sensiblement (32 % dans la zone II et 56 % dans la zone III) et la fonction d'accueil se spécialise : migrants des départements voisins de Tahoua et Zinder dans la zone des premières extensions, migrants proches dans la troisième zone qui compte jusqu'à 56 % de migrants.

4. Selon C. Herry, près des 2/3 des immigrants ont été hébergés par des parents ou des amis en ville. Environ 56 % des ménages avaient recours à des dons alimentaires en 1984 d'après notre enquête.

2. Les déterminants sociaux des inégalités résidentielles familiales

La multiplicité des formes d'habitat (case en seko, en banco, banco amélioré, maison en dur) en milieu urbain s'explique par une accentuation des disparités socio-économiques entre les différents ménages. Sous cette apparente diversité, il existe en réalité une unité d'ensemble de l'habitat traditionnel et de l'espace de la concession qui illustre une même conception de la vie⁵.

2.1. Symbolisme spatial de la concession

En ville, le symbolisme n'est pas entièrement absent de l'habitat mais tend à s'atténuer. La répartition des bâtiments d'habitations dans l'espace, ou l'affectation de leur fonction qui obéissent à des pratiques magico-religieuses intangibles, cède le pas à de nouvelles conditions d'accès au terrain et au bâti où prix, titre de propriété règlent l'ensemble des rapports marchands. Par suite de la densification de l'espace bâti ou des partages fonciers successifs, l'orientation classique Est-Ouest de la maison, qui sous-tend toute la conception de l'univers religieux islamique, ne peut pas toujours être préservée.

Selon la coutume, éléments stables-masculins et instables-féminins s'interpénètrent dans l'habitat. Ainsi, les murs d'enceinte, les enclos fixes qui marquent la protection sont masculins, tandis que la chambre et les pièces d'habitation, susceptibles de réaménagements sont des éléments féminins. La cour, espace ouvert de rencontres, de jeux et de travail où rien n'est définitif (foyer, mortier, abri) est également dévolu aux femmes.

2.2. Poids de la hiérarchie familiale

La classification parentale, basée sur la filiation matri ou patrilinéaire, est presque le reflet en filigrane de la société traditionnelle très fortement hiérarchisée⁶. Chaque individu est donc par sa naissance membre d'un « *dangii* » ou clan paternel qui l'emporte sur le maternel. La position de chacun dans le groupe familial et ses rapports avec autrui sont, d'une manière générale, beaucoup plus déterminés par les critères primordiaux du sexe, de l'ordre de naissance dans la génération et la classe d'âge⁷ que par les liens personnels tissés. Ainsi, dans la vie sociale tout est soumis à l'homme et la femme reste durant toute sa vie sous la tutelle d'un homme, autrefois son père, au-

jourd'hui son mari. L'ordre de naissance et le niveau de génération oblige l'enfant à agir et réagir en fonction d'un système hiérarchique basé sur le respect des aînés et des règles de la tradition. Les enfants, comme les adultes, vivent des relations très ambivalentes : sous le signe de la détente, liberté, spontanéité — pour les classes d'âge alternées — et la contrainte pour les classes d'âge consécutives (Keita et Aradeon, 1985).

Le chef de ménage ou « *mai gida* », dont le titre ne recouvre qu'imparfaitement celui de chef de famille, dirige et contrôle la vie du groupe : c'est lui qui a la charge économique du ménage, répartit argent et nourriture en fonction des besoins de chacun, règle les conflits internes et prend les décisions importantes de la concession...

2.3. Matérialisation des relations familiales dans l'espace

Même si aujourd'hui la richesse économique d'un ménage ne dépend plus entièrement de la force de travail disponible, la polygamie est restée le modèle matrimonial de la société dans la mesure où la richesse en épouses (« *arzikin mata* ») et en enfants (« *arzikin yara* ») est le signe évident d'une réussite économique et d'une grande importance sociale. Chaque unité matrimoniale du « *dangii* » est déterminée spatialement en termes d'habitation et constitue le « *gidaa* ». L'appropriation sociale de l'espace de la concession, si elle n'est jamais définitive (divorce d'une épouse, départ d'un fils,...), structure cependant durablement l'affectation des pièces de la maison. Dans les ménages polygames, la préséance entre les épouses se lit dans la répartition Nord-Sud des cases (« *d'aki* ») dans la concession. Si la densification du bâti et la taille réduite des parcelles ne le permet pas, chaque épouse se voit néanmoins attribuer une chambre et une antichambre personnelle (« *d'akunan kuana* ») qu'elle partage avec ses enfants. Traditionnellement, le mari possède l'intégralité du « *gida* » (Keita, 1985, p. 53), mais il est tour à tour l'hôte de chacune de ses épouses pour la nuit, et le domaine de la cour est plutôt le lieu du travail des femmes ou du jeu des enfants. Ce modèle socio-spatial où l'homme est entièrement ouvert sur la communauté et non replié sur une intimité personnelle, est sérieusement remis en cause en ville. La « *turaka* » ou « *baraya* » autrefois l'apanage des chefs de ménage fortunés s'est beaucoup diffusée en ville.

5. Car il n'est en réalité que « la matérialisation spatiale des rapports sociaux fondamentaux (les sexes et les générations, la parenté, la place de la femme, le pouvoir économique...) » (B. Keita et S.B. Aradeon, 1985, p. 25 ; A. Osmont, 1981).

6. Classe dirigeante des ancêtres du fondateur des Etats Hawso ou « *saralwa* » au sommet, suivie des « *talakawa* » les simples citoyens, puis les « *baayi* » descendants des anciens captifs.

7. Cinq classes d'âge divisent la parenté hawso (grand-parents, parents, frères et sœurs, enfants et petits enfants).

2.4. Avantage résidentiel du chef de ménage

Malgré l'individualisme poussé de l'habitat haoussa, il était exceptionnel jusqu'à nos jours de voir le chef de ménage posséder un espace privé (habitation et cour). C. Raynaut (1991) pense que la multiplication du nombre de « *turaka* » (47 % des chefs de ménage), relevée à Maradi en 1986, signe patent d'un souhait d'autonomie résidentielle « traduit l'amorce d'une dissociation de l'enclos en deux territoires : l'un masculin, l'autre féminin », donc une transformation des rapports sociaux de résidence.

Lorsque les contraintes d'espace sont fortes (manque de place pour agrandir les habitations), le mari partage une même pièce avec femmes et enfants. En revanche, dès que cela est possible, il bénéficie de meilleures conditions de logement. Espace disponible et rapports de force internes à la cellule domestique combinés aboutissent donc souvent à de grandes disparités entre les membres.

Tableau 2 : Répartition et superficie des chambres entre les membres du ménage

Source : P. Janin 1987 - sur 216 chambres habitées

type de personne	%	m ²
chef de ménage	1,8	14,5
épouse	1,4	11,8
autre parent	12,5	9,6
enfants	12,5	5,7
cm + enfants	4,6	7,8
cm + épouse	8,3	6,9
épouse + enfants	22,7	5,4
cm + épouse + enfants	16,2	4,0
total	100,0	5,3

II. Les déboires de la mobilité résidentielle intra-urbaine

L'usage privatif du sol dans les familles patriciennes des quartiers précoloniaux va bien au delà d'un simple titre foncier : enclos et habitation transmises par héritage constituent la mémoire, presque sacrée, du lignage. Le lien privilégié qui unit ce lieu de résidence avec l'unité domestique explique l'étroitesse du marché foncier dans la vieille ville. Les immigrants qui souhaiteraient accéder à la propriété en sont réduits à s'intéresser aux lotissements disponibles dans les quartiers récents. Cependant, là encore les multiples réglementations de l'espace, la hausse du prix des terrains par suite de la spéculation, le

renchérissement du coût des constructions, rendent difficile l'accession à l'autonomie résidentielle et à la propriété. Contraintes économiques et matérielles se conjuguant, on comprend que nombre de ménages n'ont d'autre issue qu'une « migration » résidentielle de location en location.

1. Les facteurs de l'instabilité résidentielle

1.1. Un difficile accès à la propriété

La procédure d'accession à la propriété est simple en apparence : en échange de l'achat d'une parcelle nue ou bâtie en zone résidentielle lotie, l'acheteur reçoit de la Mairie un « acte de cession ». Dans les faits, tant que le terrain n'a pas été certifié mis en valeur par une commission municipale cet acte n'a pas juridiquement valeur de titre foncier, seul à même de permettre l'ouverture d'un crédit bancaire. Toute nouvelle construction doit, en outre, faire l'objet d'une déclaration préalable aux autorités municipales, mentionnant la situation de la parcelle, le plan de la future habitation, et être complétée par un devis. En outre, pour pouvoir bâtir, un dossier présentant la situation de la parcelle, le plan futur de l'habitation et un devis, doivent être remis aux autorités municipales.

Les prix du terrain, évalués à 250 fcfa/m² pour l'habitat traditionnel et 500 fcfa en zone résidentielle en 1986, ne semblent pas a priori sélectifs ; ils le sont cependant suffisamment pour rendre problématique l'accès rapide à la propriété à des migrants démunis qui doivent, en outre, faire face à la concurrence des élites urbaines (fonctionnaires, agriculteurs, riches commerçants — les Alhazai — (Gregoire, 1986)). Pour ces derniers, en effet, la revente partielle ou totale de parcelle ou la gestion d'un parc de maisons locatives constitue un placement spéculatif privilégié, assurant jusqu'à une période très récente une solide rente de situation : leur emprise foncière en zone commerciale près du Grand Marché ou dans les nouveaux lotissements (Tarna, Sabon Carré, Soura Bouldé) est la plus forte de tous les groupes sociaux. Il est donc sans doute légitime de penser que le renchérissement progressif du terrain et du bâti des quartiers coloniaux aux nouvelles extensions ne résulte pas de la seule hausse du coût de la vie⁸. La valeur du terrain dépend surtout finalement de la qualité des constructions dont le coût moyen a été évalué en 1986 à huit fois le prix du terrain (37 000 fcfa pour 305 000 fcfa⁹).

8. La vieille ville a été exclue car héritage et don (donation du vivant du chef de ménage) sont les modes privilégiés d'accession au terrain, loin devant l'achat (12 %).

9. Pour un salaire mensuel minimum théorique de l'ordre de 20 000 fcfa en 1986.

Tableau 3 : Coûts (en fca) et modes d'accès (en %) à la propriété du terrain et du bâti en 1986

Source : P. Janin - enquête sur 100 concessions

Mode	Zone I		Zone II		Zone III	
	T	B	T	B	T	B
Héritage	64	48	53	26	13	7
Don	24	4	7	7	7	6
Achat ou construction	12	48	40	67	80	87
Coût moyen	Zone I		Zone II		Zone III	
terrain	2 000		35 000		105 000	
bâti	301 000		302 000		705 000	

1.2. Précarité et insatisfaction résidentielle

Abstraction faite des personnes seules — dont une petite moitié des changements de résidence sont motivés par des événements familiaux (divorce, mariage ou adoption), et près d'un tiers par des soucis professionnels (études, apprentissage, recherche d'un travail) — c'est l'insatisfaction du Maradien pour son logement qui est à l'origine de la majeure partie des déplacements du système résidentiel familial (57 % des réponses fournis à l'arrivée et 82 % au départ).

L'impossible accession à la propriété est souvent évoquée par les chefs de ménage, de même que le niveau élevé des baux consentis. Rien d'étonnant à cela puisque, si la résiliation par l'Etat de tous les baux des fonctionnaires (Octobre 1985), semble avoir déprimé le marché locatif des villas en dur¹⁰, le prix des locations traditionnelles connaît une tranquille stabilité¹¹.

Bénéficier d'un dense réseau de relations en ville, être propriétaire de son logement ou avoir un emploi sont autant de facteurs qui, combinés, limitent l'instabilité résidentielle. Ainsi, tandis que 64 % des natifs avouent n'avoir jamais changé de résidence, moins de 28 % des immigrants peuvent le prétendre. L'immigrant est rarement prêt à se battre pour conserver son logement si le propriétaire souhaite le récupérer pour y loger un membre de sa famille (20,3 %), encore moins si le loyer risque d'être augmenté, et si le travail vient à manquer (perte emploi ou baisse salaire 18 % pour les immigrants et 12,5 % pour les locaux) le manque de trésorerie l'obligera à se reloger ailleurs.

10. Une villa récente louée 70 000 fca en 1984 ne se négociant plus qu'à 45 000 fca en 1987

11. 5 à 10 000 fca pour une modeste case en pisé, 10 000 à 25 000 fca pour une habitation améliorée (toit de tôles et murs crépis).

Cette longue errance résidentielle du migrant ne reproduit pas des séquences à l'identique : hébergé chez un « frère » ou un parent (46,3 % des cas), le jeune adulte migrant doit, dans un premier temps, quitter sa chambre devenue trop exiguë pour loger un jeune couple marié (25,0 %) ; plus tard, l'envie d'accéder à la propriété l'amène parfois à quitter son logement en location (24,2 %). A partir du deuxième changement de résidence, la récupération par le propriétaire de son logement est, en outre, une cause importante de départ pour une autre concession (entre 13,0 % et 17,5 % du 2^e au 4^e changement de résidence). L'instabilité résidentielle du migrant est tout à tour rythmée par le modèle locatif-répulsif et le désir de propriété-stabilité.

2. Une forte mobilité résidentielle

2.1. La « fuite » des échantillonnés

Parler de grande mobilité des Maradiens revient à énoncer un lieu commun pour qui connaît la fragilité des situations résidentielles en milieu urbain. Il faut pourtant souligner qu'entre 1984, date de l'enquête du programme « Urbanisation et Santé » et l'automne 1986 lors de notre passage dans les concessions, près du quart des personnes de la base de sondage avaient déjà changé de résidence, le taux atteignant environ 1/3 chez les ménages de migrants. Pour l'ensemble des chefs de ménage enquêtés en ville, si l'on met à part les 24 % de ménages n'ayant jamais quitté leur concession, généralement des Maradiens de souche, l'ancienneté de résidence dépasse rarement 10 ans : environ 40 % s'y sont installés après 1980 et 12 % entre 1984 et 1986. On conçoit dès lors les difficultés à reconstituer un échantillon valable et à retranscrire les trajectoires résidentielles des habitants.

2.2. La multiplicité des étapes résidentielles

Plus d'un chef de gida enquêté sur deux a déjà changé de résidence au moins une fois depuis son arrivée à Maradi (20 % entre 1984 et 1986). Les secteurs constitués d'immigrants locaux connaissent une plus grande intensité de déplacements résidentiels (zone II et III environ 70 % des ménages ont changé de résidence), contre moins de 38 % dans la vieille ville. 62 % des autochtones n'ont jamais changé de résidence contre moins de 27,5 % des immigrants et le nombre de changements de résidence augmente également :

Tableau 4 : Une instabilité résidentielle inscrite dans l'origine géographique des citadins

Nombre	natifs %	propriétaires %	immigrants %	locataires %
0 changement	62	51	27	26
1	24	40	47	37
2	10	9	20	23
3	2	0	4	10
4	0	0	2	4
Total	100	100	100	100

Dans un cas sur deux, la durée de séjour dans les concessions n'excède pas 5 ans, avec un maximum de 70 % pour la zone II. En l'espace de deux ans, 43,3 % de l'ensemble des changements de résidence se sont effectués dans la zone II ; ils sont moins nombreux en zone III en raison de la faiblesse du marché locatif et des disponibilités du marché foncier.

2.3. Les cadres géographiques de la mobilité

Toutes les zones ne sont pas concernées avec la même intensité par les déplacements intra-urbains : certaines sont fondamentalement des zones d'accueil, d'autres des secteurs de transit pour les locataires à la recherche d'un logement plus satisfaisant ou pour des propriétaires en instance d'installation, d'autres sont des zones de départ. Dans l'ensemble, la ville est structurée par un tissu de relations sociales — entre propriétaires et locataires, employeurs et employés — et parcourue par des flux résidentiels de courte durée répondant à des motivations très diverses, autour de pôles de stabilité.

De même que l'attachement des natifs pour leur concession et leur quartier explique leur réticence à s'installer dans les nouvelles extensions, la pratique systématique de l'accueil des membres du lignage aggrave d'autant la saturation foncière et le confinement subi par les familles dans la vieille ville. Famille et densification sont les deux principaux déterminants de la mobilité résidentielle.

Déplacement	Zone I	Zone II	Zone III	Total
Jamais changé	53,7	18,5	3,2	28,3
arrivée Zone I	31,7	22,2	9,6	22,2
arrivée Zone II	4,9	40,7	35,5	24,3
arrivée Z III	0,0	3,7	29,1	10,1
arrivée hors Maradi	9,7	14,9	22,6	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

On comprend dès lors que les mouvements y soient peu nombreux et s'effectuent de manière préférentielle à l'intérieur du quartier de résidence. A l'intérieur de cette zone, le quartier Maradawa (Fig. 2) joue un rôle déterminant : c'est la porte d'entrée pour les immigrants haoussas, repartant ensuite vers les quartiers Dan Goulbi et Sabon Gari (Zone II) : il a donc une très forte mobilité interne ; on note également un certain délestage des quartiers Yandaka, Bagalam et Limanci au profit de la zone II.

La part élevée de migrants et les aléas du marché locatif (loyer trop élevé et reprise logement par le propriétaire) dans les zones II permettent d'expliquer l'ampleur des déplacements résidentiels. La zone II est un lieu de transit pour les immigrants, quittant Sabon Gari pour les quartiers récents (Sabon Carré, Soura Bouldi en zone III) qui ne connaît donc pas de densification excessive. A l'inverse, la zone III est un secteur en voie de densification et de stabilisation résidentielle (par accession à la propriété). Ainsi, plus la zone est récente plus son aire d'attraction est grande et diversifiée, attirant des habitants de quartiers plus éloignés.

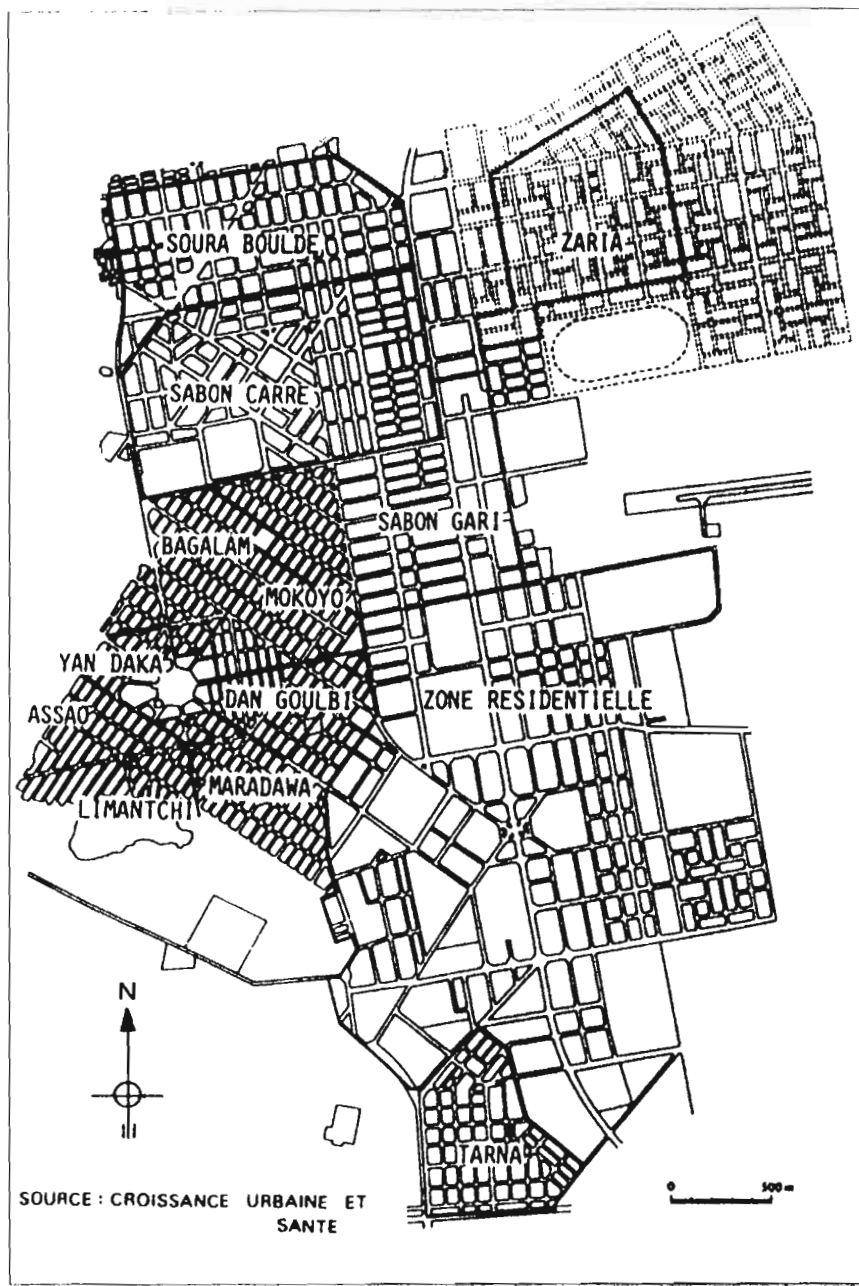
III. « Petit chez soi », « grand chez les autres » ? : choix sociaux et matériels de résidence

Les indicateurs matériels de résidence (niveau d'équipement de la concession, coût du terrain et du bâti, espace disponible), s'ils renseignent clairement sur les disparités de niveau de vie entre les ménages, ne sont qu'une transcription partielle et chiffrée des inégalités¹². L'émergence de nouvelles stratifications socio-économiques doit certainement au moins autant aux choix sociaux de résidence.

Tableau 5 : Dernière étape résidentielle par zone en % (1986)

Source : P. Janin - enquête auprès de 100 concessions

12. De même que la notion de revenu familial ne peut se réduire aux seuls bénéfices d'activités agricoles, salariées ou commerciales et doit intégrer les dons et aides reçus par la famille.



Le ménage conjugal (Raynaud, 1991) ou matrimonial (Janin, 1987) a le choix entre rester seul dans l'unité résidentielle ou cohabiter avec d'autres ménages, avec tous les inconvénients matériels que cela implique ; son statut d'occupation dans la concession — rester locataire ou acquérir un logement — loin de toujours prouver une préférence résidentielle, dépend avant tout de ses disponibilités et charges financières. Si certains ménages d'immigrants aisés font de réels choix matériels de résidence, pour beaucoup ils renvoient plus fondamentalement à des stratégies collectives familiales et sociales.

Figure 2 : Les quartiers de la ville de Maradi

Ainsi, vue de l'extérieur, la condition d'hébergé ou de locataire apparaîtra bien précaire et la propriété un gage d'indépendance et de stabilité. Dans la pratique, le propriétaire, logé à l'étroit dans une concession sans grand confort, doit faire face à de lourdes charges familiales, tandis que l'hébergé, logé gratuitement, bénéficie de l'aide de la famille-providence d'accueil, et le locataire, peut fréquemment changer de résidence malgré des arriérés de loyers.

1. Confinement dans des cases en banco chez les propriétaires-résidents

1.1. La pratique de l'accueil renforce le confinement

Premier cas très représentatif du confinement : une grande concession aux formes irrégulières située dans la vieille ville ou Zone I. C'est l'unité résidentielle traditionnelle (concession ou *gida*) dans laquelle s'entassent plusieurs unités domestiques ou ménages de propriétaires ayant des liens étroits de parenté entre eux (environ 36 % des cas) : exemple probant de la permanence de l'accueil et des liens traditionnels de solidarité.

Cette pratique répond bien sûr au devoir islamique d'aumône mais cadre également bien avec la culture haoussa pour qui la valeur sociale d'un individu se fonde avant tout sur le nombre de ses obligés (richesse en hommes ou « *arzikin mutane* »). On conçoit dès lors aisément que la place réservée à l'accueil soit beaucoup plus importante dans ces concessions plurifamiliales que dans celles à ménages unique ou sans lien de parenté (2,2 m² contre 0,8 m²). Plusieurs cases y sont d'ailleurs spécialement consacrées (chambres d'accueil ou « *masauki* »). Le vestibule (« *zauré* »), signe d'une certaine distinction sociale, reproduit à l'identique depuis des générations ne joue pas seu-

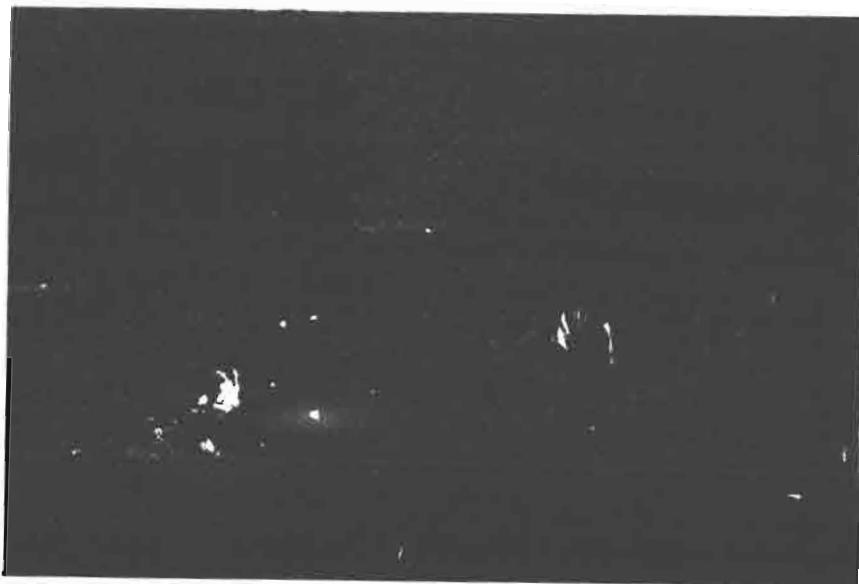


Photo 3 : Concession pluri-familiale à Sabon Carré. L'intimité de chaque ménage est préservée par des palissades en seko. La préparation du repas est pour les épouses un moment de détente et de discussion. Photo : P. Janin.

Photo 4 : Maison d'un el hadj (quartier de Bagalam), type le plus achevé de la réussite économique et du prestige social, grâce au commerce frontalier. Photo : P. Janin.

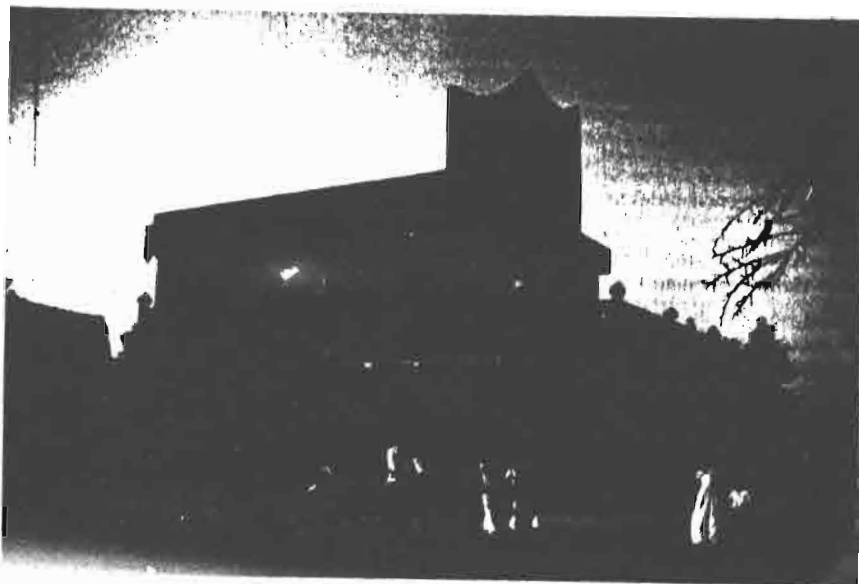


Photo 5 : Les habitants de la concession : vers un renversement des rôles...

lement le rôle de sas d'entrée, de lieu de discussion avec des hôtes de passage, il sert aussi souvent de chambre à de jeunes écoliers hébergés dans la famille. Signe que la tradition d'entraide familiale est bien respectée dans ces concessions collectives familiales. Le confinement semble d'autant plus fort que ces cases de passage ne sont pas toujours occupées ou le sont temporairement. Leur destination première est l'hébergement des personnes extérieures, mais elles servent parfois aussi de magasins pour stocker le mil ou de chambre à des adolescents. Au total la fonction de résidence représente près des 3/4 des 412 bâtiments occupés recensés en 1986 (chambres, vestibule et chambres d'accueil confondues).

Les concessions regroupant des ménages apparentés, généralement propriétaires, sont logiquement plus grandes que celles abritant un seul ménage (447 m² contre 269 m²) mais regroupent 15-20 personnes contre moins de 8 pour les concessions unifamiliales¹³. Voilà pourquoi la superficie bâtie par personne n'y dépasse pas quelque 8 m² contre 13 m². Ce chiffre est atteint en faisant l'amalgame avec les cases de passage consacrées à l'accueil, car si l'on ne prend en compte que la superficie résidentielle habitée en permanence les écarts sont réduits : 4,7 m² par personne pour les ménages apparentés et 5,4 m² pour les concessions à ménage unique. Il est donc assez étonnant de constater que le niveau de vie des ménages n'influence pas directement la superficie résidentielle disponible par personne, mais transparaît plutôt dans la variété, la qualité des constructions ou les signes extérieurs de richesse marquants relevés par l'équipe « Croissance Urbaine et Santé à Maradi ». Cela renvoie sans doute à la fonction secondaire du bâti par rapport à l'espace-cour collectif.

L'entassement à l'intérieur de la concession n'est pas perçu comme une gêne déterminante (5,4 %) par les chefs de ménage propriétaires enquêtés, signe que la tradition d'accueil et l'attachement à sa concession fait supporter un confinement que les ménages de locataires immigrants ne serait sans doute pas prêts à accepter. A l'inverse, la perception que les chefs de ménage ont de ces vieux quartiers, densément peuplés (200 hab./ha) est globalement mauvaise : saleté des rues et équipement collectif insuffisant sont souvent cités en premier par les ménages propriétaires (47,3 % et 27,3 % de l'ensemble des réponses en Zone I).

13. La taille du groupement résidentiel est maximale lorsque le chef de concession propriétaire loge gratuitement des parents (22,5 personnes contre 9,8 pour une concession accueillant uniquement des locataires)

1.2 Tradition et spécialisation l'emportent dans l'habitat

Le poids des charges familiales, lié à l'importance de la polygamie dans les vieilles familles du cœur historique et au nombre élevé d'enfants explique que l'habitat ne fasse pas l'objet d'investissements majeurs : les cases sont généralement en banco traditionnel ou amélioré (69 %). En revanche, beaucoup sont équipées d'un branchement en eau (60 % des concessions familiales collectives) qui assurent une grande indépendance et permet de sérieuses économies d'échelle, voire des bénéfices si l'eau fait l'objet d'un petit commerce de revente aux familles voisines non équipées.

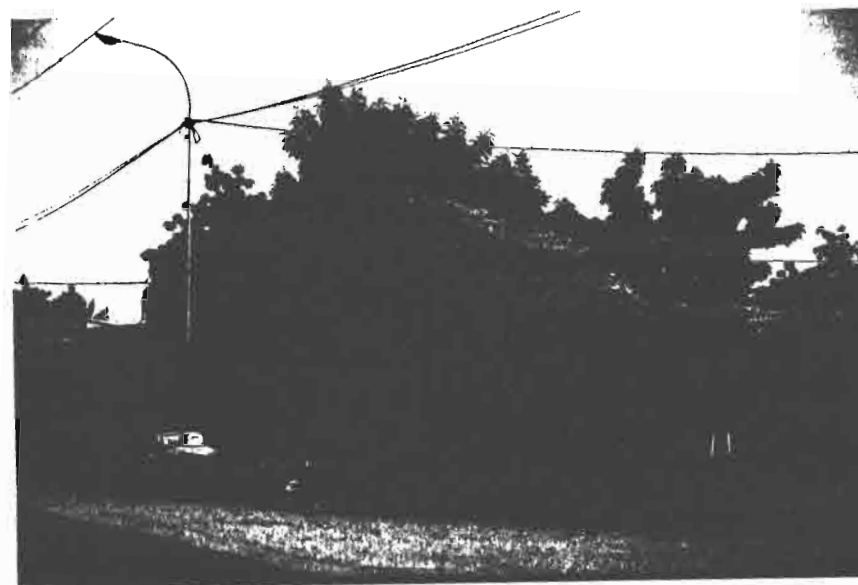
Dans une concession plurifamiliale activités et espace se gèrent individuellement, preuve en sont les palissades en seko protégeant chaque case des regards, les jarres et les foyers personnels. Contrairement à certaines concessions, celle-ci est restée, malgré la pression foncière, d'un seul tenant : on ne brade pas si facilement le patrimoine familial transmis par héritage. Chaque fois que cela est possible les vieilles familles maradiennes ont gardé la disposition spatiale des bâtiments semblable à celles des concessions rurales : la cour, principal espace de vie représente, à l'origine, près de 85 % de la superficie totale. Tel n'est pas toujours le cas, certains ménages de natifs doivent se serrer et tout l'espace est bâti ne laissant bientôt qu'une petite cour enserrée par les toits des cases d'habitation. La taille de la famille n'est pas la seule variable qui influence la superficie bâtie, importe également le niveau économique du ménage. L'ancienneté d'installation dans ces concessions et la sécurité foncière acquise par un titre de propriété a permis une densification du bâti et une spécialisation des bâtiments.

« L'importance sociale de l'hébergement » (Raynaud, 1991) est telle qu'elle structure l'organisation spatiale même de la concession. Elles ne sont cependant pas les seules : d'autres fonctions ont été conservés dans le bâti comme l'entreposage, ou nouvellement créées comme la cuisine et les commodités. La présence de magasins (« *ma'aji* ») dans certaines concessions (11 %) est une survivance du grenier en milieu rural dont les chefs de ménage ne sont pas si éloignés puisqu'ils cultivent des champs à proximité de la ville.



Photo 5 : Habitation traditionnelle en banco, et sa palissade en seko (quartier de Sabon Carré). Au centre de la cour, abri pour le petit bétail. Photo P. Janin.

Photo 6 : En raison du manque de place, beaucoup de citadins stockent la récolte de mil sur le toit de leur case (quartier de Sabon Carré). Photo P. Janin.



2. Espace et cadre de vie évolutif chez les immigrants non propriétaires

Jusqu'à une période récente la concession représentait le cadre matériel de vie de la famille prise au sens large du terme, c'est-à-dire le lignage. Le processus d'accès à la propriété dans les quartiers récents risque de renforcer l'individualisme de l'habitat et le nombre de concessions abritant des ménages uniques. A l'inverse, on peut supposer que les difficultés économiques grandissantes et le manque des liquidités vont renforcer le nombre de personnes hébergées gratuitement dans une case de la concession ou assurant la garde d'une concession inoccupée. Il est donc difficile de prévoir l'évolution future de ce que C. Raynaud appelle les « cadres sociaux et matériels de résidence » en période de crise.

2.1. L'espace non bâti dépasse de loin l'espace résidentiel

Les personnes seules, hébergées au sein de l'unité résidentielle ont été volontairement écartées au cours de notre analyse, car leur parenté avec la famille d'accueil en fait des membres à part entière du noyau familial. Ne sont donc concernés que les familles, nouvellement installées en ville, occupant seules un « gida » à titre gracieux (13 %) ou partageant avec un propriétaire une concession (6 %). Ce mode d'accès au logement recouvre des situations très contrastées : fonctionnaires bénéficiant d'un logement de fonction, groupe de jeunes « talibet » venus étudier le Coran, famille de réfugiés fuyant la sécheresse ou en route vers le Nigeria.

D'une manière générale, plus le statut d'occupation assure la sécurité, plus grande est la taille du groupement résidentiel et plus faibles sont les superficies disponibles.

A l'inverse les locataires, installés dans des quartiers récents (Zone II et III), où la pression foncière moindre n'a pas encore abouti à un morcellement progressif des parcelles, ne subissent pas le même confinement. Le cas extrême étant constitué par les ménages d'immigrants temporaires assurant la garde d'une vaste concession partiellement lotie. Ces deux dernières catégories bénéficient ainsi de 35 à 45 m² par personne contre moins de 30 m² pour un propriétaire. Cependant, ces chiffres ne signifient pas automatiquement que la taille des cases habitées soit proportionnellement plus vaste.

Statut	Non bâtie	Bâtie	Totale
Propriétaire	19,7	7,9	27,6
Locataire	25,5	7,9	33,4
Prêt	30,8	10,5	41,3
Total	23,1	8,4	31,5

Tableau 6 : Superficies disponibles selon le statut résidentiel (en m² en 1986)

Source : P. Janin - enquête auprès de 100 concessions

Le prêt n'est qu'un des aspects de la relation multiforme qui attache de manière irrémédiable, dans la société haoussa traditionnelle, par une faveur (« *alheri* ») matérielle le dépendant (« *bara* ») à son protecteur et patron (« *uban-gida* »). Si la ville est, par excellence, le lieu d'émergence de nouveaux types de contrat ou de transaction immobilière, elle n'en reste pas moins bien souvent structurée par les anciens liens d'obligation morale. Quoique l'espace résidentiel dévolu à l'hébergé ne dépasse pas 5 m² par personne, ce dernier a souvent accès aux autres pièces d'habitation, notamment celles réservées à l'accueil. Tel n'est pas le cas du locataire qui partage parfois avec d'autres une case en dur, découpée en petits « célibatoriums » de 6-7 m² chacun : l'espace est dans ce cas précis rentabilisé au maximum et les commodités (cuisine, latrines, douches) sont réduites au strict nécessaire.

2.2. Un cadre de vie organisé par le propriétaire

Le cadre de vie des ménages hébergés gratuitement diffère sensiblement de celui des locataires. En effet, si ce dernier est en droit d'exiger des conditions d'hébergement proportionnelles au montant du loyer payé, l'immigrant, presque toujours hébergé à son arrivée, dépend des choix matériels du propriétaire.

Ainsi, lorsqu'une parcelle a été récemment acquise avec la ferme intention d'en faire une concession de cases locatives, le propriétaire a consenti peu d'investissements dans l'habitat : l'hébergé doit se contenter d'une case rectangulaire en pisé ou banco de petite dimension (« *shifiga* »), juste suffisante à loger une famille. Dans certains cas, la parcelle n'ayant pas été lotie le nouvel arrivant doit même construire, à la hâte, une paillote (« *d'akin zana* ») en vannerie d'*Andropogon* (13 % des hébergés). Rarement nantie d'un branchement en eau ou de latrines avec fosse en dur, les conditions de vie y sont très sommaires. A l'opposé, 14 % des ménages sont hébergés dans une maison en dur — en parpaings — celle même du propriétaire et béné-

ficient du bon niveau global d'équipement de la concession : ainsi, 60 % d'entre eux ont accès à l'eau courante ou à l'électricité.

Les locataires disposent d'un espace privatif individuel un peu plus spacieux et amélioré que les natifs propriétaires¹⁴.

Conclusion

La ville de Maradi a beaucoup évolué matériellement depuis une décennie. Elle s'est formidablement agrandie, renouvelée dans l'habitat, régénérée dans ses activités — abandonnant d'abord la culture de rente, puis rompant avec une tentative d'industrialisation, pour se consacrer à un fructueux commerce transfrontalier avec le Nigeria. En réalité, elle n'a pas fondamentalement changé. Malgré la rapidité des transformations, parfois disharmoniques, issues de dynamiques migratoires inversées (immigration masculine, émigration féminine), cette cité sahélienne apparaît encore largement ancrée dans ses traditions lignagères, arc-boutée sur son vieux cœur de banco.

Le nouvel arrivant, grâce à l'aide matérielle fournie par ses parents-amis en ville et à son origine ethnolinguistique haoussa proche, trouve aisément à s'insérer dans la ville. Une analyse de la mobilité haoussa doit, de ce fait, plutôt être appréhendée en termes de cycles familiaux, d'espace de vie et de systèmes résidentiels (Le Bris, 1981).

D'abord hébergé seul dans le gida familial ou chez des « frères », l'immigrant a vite fait de reconstituer sa cellule matrimoniale et de prendre une relative indépendance résidentielle. A la recherche permanente d'une habitation plus conforme à ses goûts pour loger sa famille, il cesse peu à peu d'être marginalisé pour devenir dominant numériquement et s'installer durablement. Ce comportement résidentiel tend à faire croire à la prégnance d'un moule haoussa immuable et intégateur. Cette faible discrimination apparente entre anciens citadins et nouveaux arrivants contribue fortement à renforcer l'aspect homogène de la ville.

En réalité, au-delà d'une immobilité comportementale de façade, les immigrants ont développé une autre pratique de la ville, où se conjuguent tradition et innovation pour essayer d'en tirer le meilleur parti. Ainsi, leur insatisfaction résiden-

tielle reste toujours neuve malgré les désagréments d'une continue « transplantation », leur souci d'accueillir n'a d'égal que celui d'être hébergé gratuitement. L'évolution socio-spatiale actuelle de l'habitat (amélioration du bâti, individualisme de l'habitat, mobilité résidentielle accrue) semble devoir beaucoup à ces ménages haoussa allochtones.

Malgré la rapidité des transformations, cette cité sahélienne apparaît encore largement ancrée dans ses traditions lignagères. L'évolution socio-spatiale actuelle de l'habitat semble devoir beaucoup aux ménages haoussa allochtones.

Références bibliographiques : les références concernant les ouvrages ou articles cités dans le texte ont été regroupées dans la bibliographie générale qui figure à la fin du chapitre III.

14. En réalité, à chaque type d'habitat et niveau d'équipement de la concession correspond un niveau déterminé de loyer : 5 000 à 10 000 fca pour une shifiga (35 %) sans eau courante, 10 000 à 25 000 fca pour une case en pisé amélioré ou en semi-dur (21 %), enfin jusqu'à 45 000 fca pour une maison en dur (23 %) reliée à la NIGEELEC pour l'eau et l'électricité.

Au contact Sahara-Sahel

Milieux et sociétés du Niger

Volume I

Dans ce premier volume consacré aux milieux et sociétés du Niger, des chercheurs européens et africains, spécialistes de ce pays aux marges des domaines sahariens et sahéliens, livrent le fruit de leurs travaux.

Ceux-ci ont été regroupés selon plusieurs thèmes, tout d'abord l'étude des milieux physiques où géologues, hydrologues et géomorphologues font état de leurs recherches sur des terrains variés du massif de l'Aïr à la vallée du fleuve Niger, puis le thème des sociétés où historiens, sociologues, ethnologues et géographes livrent leurs réflexions sur l'histoire et l'évolution actuelle des sociétés nigériennes avec leur richesses mais aussi leurs problèmes, enfin le thème du monde urbain qui prend une part de plus en plus importante dans la vie de ces sociétés, qui modifie les genres de vie traditionnels et crée de nouvelles structures marquant l'administration, la vie économique et les services.

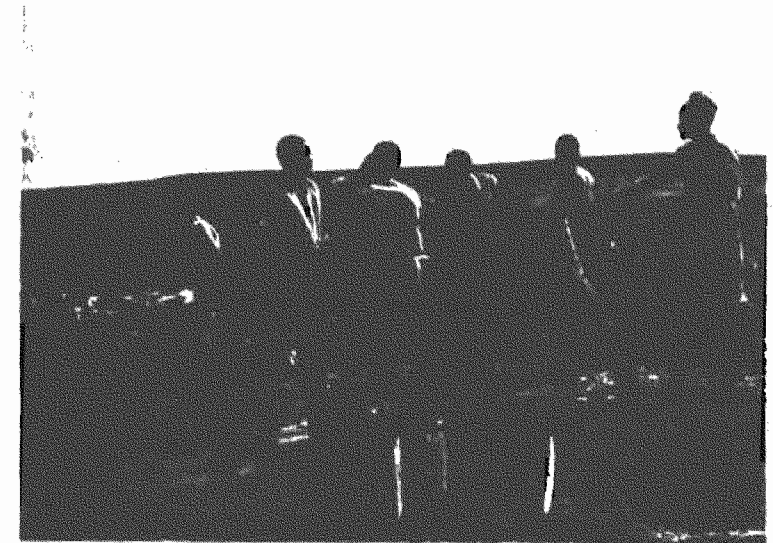
Dans la seconde livraison (volume II) prévue ultérieurement, deux thèmes d'actualité feront en quelque sorte la synthèse des facteurs écologiques omniprésents et des impacts anthropiques particulièrement importants dans ces milieux dits sensibles. Ces interrelations hommes-milieux marquent l'organisation de l'espace et imposent une gestion raisonnée de l'environnement.

Ainsi ces recherches fondamentales débouchent sur des problèmes de développement. Elles ne peuvent être ignorées des futurs aménageurs du Niger.

150 F.

Au contact Sahara-Sahel

Milieux et sociétés du Niger



Volume I

Revue de Géographie Alpine

Fondée en 1913 par Raoul Blanchard



UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER

Directeur de publication : A. Morel

Directeur de publication associé : A. Bailly

Comité de Rédaction : A. Bailly, B. Debarbieux, A. Morel, G. Rovera,
A. Tauveron

Secrétaire général : F. Vigny

Dossiers de la RGA (DRGA) : J.-L. Edouard

Secrétariat technique : S. Bon-Mardion, M. N. Conneradt

Siège social : Institut de Géographie Alpine,
17 rue Maurice Gignoux, 38031 Grenoble cedex - France
Tél. (33) 76 63 59 41 - Fax (33) 76 87 82 43

Conception : J.-F. Maniglier,
Hervé Frumy
Édition : Cent pages

© Institut de Géographie Alpine

ISSN : 0035 - 1121
ISBN : 2-903095-25-6
Couverture : Le puits de Kelé-Kelé. Route
de Zinder à Agadez.
Photo Alain Morel.
Dépôt légal : juillet 1994

Au contact Sahara-Sahel

Milieux et sociétés du Niger

Volume I

Sous la direction de :
Laurent Bridel, Alain Morel, Issa Ousseini

Dans la collection « Ascendances »

Philippe Bourdeau, *Guides de haute montagne - Territoire et identité*. 1991, 288 p.

Jean-Paul Guérin, Jean-Claude Lévy, *Nature de la santé - Santé de la nature*. 1992, 219 p.

Françoise Gerbaux, *La cause des montagnes - De la Société française d'Economie alpestre à la Fédération française d'Economie montagnarde, 1913-1993*. 1993, 111 p.

Collectif, *Grenoble et son agglomération - Un siècle de développement*, 1993, 160 p.

Sommaire

Avant-propos 7

I. Milieux physiques

Les indices de déformations plio-quaternaires de la bordure occidentale du bassin des Iullemeden dans la région de Niamey. 15 *J.P. Vicat, J.M. Léger, Y. Ahmed, L. Willems*

Quelques caractéristiques des crues d'oueds dans une montagne du Sahara : la vallée de Tamazalak (Aïr). 25 *Y. Meyer*

Observation de coupes dans la terrasse T3 dans la vallée du Niger en aval de Niamey. 47 *L. Willems, J.P. Bergoing*

Aspects géomorphologiques de la vallée du Niger au sud de Niamey (secteur Saga Gourma, Gorou Kirey). 65 *C. Thévoz, I. Ouseini, J.P. Bergoing*

II. Sociétés et Cultures

Le financement des services publics de santé au Niger. 89 *Kokou H. Motcho*

La saisonnalité des maladies à Niamey. 101 *Kokou H. Motcho*

La jonction entre réseau Ibadite Berbère et réseau Ibadite Dioula du commerce de l'or, de l'Aïr à Kano et Katsina, au milieu du XV^e et la construction de l'empire Songhay par Sonni Ali Ber. 111 *P.-Ph. Rey*

L'agro-pastoralisme des Touaregs Kel Owey (Aïr). 137 *A. Bourgeot*

L'itinéraire d'une lignée issue de Sidi Muhammad al Kunti As-Saghir (XV^e-XVI^e siècle) depuis le Sahara occidental jusqu'au Damagaram. 157 *F. Belhachemi*

175 *A. Steib*
Organisation du travail et gestion des ressources économiques au sein d'une famille élargie de Touaregs de la vallée de Tamazalak (Massif de l'Air).

III. Le monde urbain

Centre et périphérie des petites villes nigériennes. 195 *F. Giraut*

Choix sociaux et matériels de résidence : 215 *P. Janin*
vers un renversement des disparités entre anciens citadins et nouveaux migrants à Maradi ?

Villes nigériennes. 241 *J.C. Bruneau,*
L'émergence d'une armature urbaine *F. Giraut,*
nationale en pays sahélien. *F. Moriconi-Ebrard*

Le secteur informel, une ressource : 259 *N. Boumaza,*
l'exemple des fondeurs de marmites du marché *E. Colomb*
de Katako, Niamey.

SOMMAIRE

Avant-propos

Ce numéro est le fruit d'une collaboration triangulaire entre trois institutions, le Département de géographie de l'Université de Niamey, l'Institut de géographie alpine de Grenoble et l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne.

Les liens entre Grenoble et Niamey remontent aux années soixante, les échanges au niveau de l'enseignement comme de la recherche sont nombreux. Une Convention interuniversitaire soutenue par le Ministère français de la Coopération est signée en 1983. En 1989, 30 étudiants grenoblois et 16 étudiants nigériens accompagnés par douze enseignants accomplissent une excursion dans le sud du Niger, dans le Tenéré et l'Air¹.

La convention liant les Universités de Lausanne et de Niamey — dont découlent les multiples activités dans le domaine de la géographie — remonte, elle aussi, à 1983. Elle s'est concrétisée par des échanges d'enseignants et d'étudiants et par la mise à disposition du Département à Niamey — grâce à l'aide de la coopération suisse — d'un enseignant de Lausanne. Des véhicules, du matériel informatique et un fonds d'aide à la recherche ont aussi été fournis.

Cette collaboration tripartite ne doit évidemment pas faire oublier les autres liens de coopération que les géographes nigériens ont établi, en particulier avec l'Université de Bordeaux III et celle de Würzburg (Allemagne).

Le présent numéro a pour but de faire connaître les recherches qui sont actuellement menées sur le territoire nigérien, tant dans le domaine des sciences humaines et sociales que dans celui des sciences de la nature. Chercheurs nigériens, allemands, belges, français, suisses, collaborent sur le terrain et c'est le fruit de leurs recherches qu'ils nous livrent aujourd'hui². Pour des raisons matérielles, cette livraison se fait en deux volumes. La table des matières qui se trouve au début de ce premier volume permet d'avoir une idée de l'ensemble des contributions.

Celles-ci ont été découpées en cinq parties afin de regrouper sous quelques thèmes la palette d'articles présentés. A partir du premier chapitre consacré au milieu physique, le lecteur découvrira que les facteurs écologiques sont partout présents dans ces

1. Morel et Ousseini. — 1982-1992. Dix ans de coopération. Institut de Géographie Alpine. Grenoble, 1992.

2. On pourra se reporter, concernant les recherches menées au Niger, à l'ouvrage de P.M. de Coudras. — Annuaire de la recherche française au Niger. CRET, Université de Bordeaux III, 1989.